



3 septembre 2021

3^e correction du Rhône

Deux crédits d'engagement demandés au Grand Conseil

Afin de poursuivre les travaux de la 3^e correction du Rhône, le Conseil d'Etat a décidé de soumettre au Grand Conseil deux crédits d'engagement de 130 millions de francs chacun. Ils permettront de financer une première phase des travaux de sécurisation dans le cadre des Mesures prioritaires du Chablais et de Sion-Vétroz. Celles-ci sont destinées à éviter des dégâts potentiels estimés respectivement à près de 2 milliards et 3.8 milliards de francs.

Le canton du Valais a développé en collaboration avec le canton de Vaud un plan d'aménagement du Rhône (PA-R3) assurant la sécurité durable des personnes et des biens de Gletsch au Léman. Ce plan a été validé par les gouvernements vaudois et valaisan en 2016, et par la Confédération qui a octroyé en 2019 un crédit de 1.022 milliard de francs pour la poursuite des travaux de la 3^e correction. Ce crédit fédéral définit les règles et principes pour la réalisation des travaux, induisant ainsi une mise à jour des crédits octroyés jusqu'ici au niveau cantonal.

Les Mesures prioritaires (MP) du Chablais et de Sion-Vétroz font partie des prochains chantiers à réaliser. C'est pourquoi le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil les crédits d'engagements de ces deux MP, soit deux crédits de 130 millions de francs. Ces montants serviront à financer la 1^{ère} phase des travaux, à savoir l'établissement des dossiers de mise à l'enquête publique, l'acquisition de terrains, la réalisation de mesures d'accompagnement agricoles ou de travaux préliminaires.

La Mesure Prioritaire du Chablais porte sur les rives valaisannes et vaudoises du fleuve entre Vouvry et Massongex, sur le territoire de 8 communes (Massongex, Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry, Bex, Ollon, Aigle et Yverne). Elle vise à protéger plus de 2'800 hectares menacés par les inondations en cas de crue du Rhône, dont 1'800 hectares pour le Chablais valaisan, ce qui correspond à près de 2 milliards de francs de dégâts potentiels. A ce jour, les coûts totaux de la MP Chablais sont évalués à 523 millions de francs.

La Mesure Prioritaire Sion-Vétroz s'étend de la Lienne à la Lizerne, sur les communes de Sion, Nendaz, Conthey, Vétroz et Ardon, soit sur plus de 13 km. Elle concerne 1'500 hectares en zone de danger d'inondation en cas de crue, dont 950 hectares en zone de danger élevé. Cette situation correspond à des dégâts potentiels de l'ordre de 3.8 milliards de francs principalement concentrés dans les agglomérations et les zones industrielles. Sur la base du PA-R3, les coûts de la MP Sion-Vétroz sont estimés à 520 millions de francs.

Les deux crédits d'engagement soumis au Grand Conseil correspondent au 25% du coût total des Mesures prioritaires. Concernant la MP Chablais, le canton de Vaud participera à hauteur de 37,5% des coûts globaux (48.7 millions de francs). La part valaisanne de 81.2 millions de francs sera financée à hauteur de 65,7% par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral des routes (OFROU) soit un montant de 53.3 millions de francs, et à hauteur de 2% par les communes valaisannes (1.6 million de francs). La part nette à charge du Canton s'élèvera ainsi



à 26.2 millions de francs. Concernant la MP Sion-Vétroz, la part nette du canton s'élèvera à 41.9 millions de francs, l'OFROU et l'OFEV contribuant à hauteur de 85.4 millions de francs et les communes pour 2.6 millions de francs.

La prochaine grande étape de ces Mesures prioritaires sera leur mise à l'enquête publique qui devrait intervenir dès 2022.

Personne de contact

Tony Arborino, chef du Service de la protection contre les crues du Rhône, 078 648 81 51